



ARDROME FUNÉRAIRE

38 Boulevard Gustave André

26000 VALENCE

Tél : 04 75 55 35 78

E-mail: agence.valence@pf-ardrome-funeraire.fr

Habilitation : 23-26-0151

Page 1 sur 2

Devis n° CVLA00412

Notre référence PVLA00425
En date du 02/01/2024
Suivi par MAJTENYI Agnès
Tél du client 0475553578

DEVIS TYPE CREMATION

Boulevard Gustave André
26000 VALENCE
France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		157,00		25,00
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	157,00		
1 Vacation de Police (Trésor Public Valence 26000 VALENCE)	0,00			25,00
Cercueil et accessoires		901,00		
* Cercueil PENOL, en pin massif, équipé de 4 poignées, d'une cuvette biodégradable et plaque d'identification	20,00	901,00		
Total cercueil et accessoires : 901.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		126,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	126,00		
Cérémonie funéraire		226,00		
* Le corbillard et son chauffeur pour un transport au crématorium	10,00	226,00		
Crémation				753,00
Crémation pour convoi (Crématorium Valence Romans 650 chemin de Clairac 26760 BEAUMONT LES VALENCE)	0,00			753,00
Total fournitures et services TTC		1 410,00	0,00	778,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	986,66	197,34
10,00	205,45	20,55
0,00	778,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
1 970,11	217,89	2 188,00

Devis établi le 02/01/2024, valable 30 jours à compter du 02/01/2024

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation génée



ARDROME FUNÉRAIRE

38 Boulevard Gustave André
26000 VALENCE

Tél : 04 75 55 35 78

E-mail: agence.valence@pf-ardrome-funeraire.fr

Habilitation : 23-26-0151

Page 2 sur 2

rale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Signature du conseiller